



**Organe subsidiaire de conseil scientifique
et technologique**
Cinquante-deuxième à cinquante-cinquième session
Glasgow, 31 octobre-6 novembre 2021

Point 7 de l'ordre du jour

**Mise au point et transfert de technologies : rapports
annuels communs du Comité exécutif de la technologie
et du Centre-Réseau des technologies climatiques
(pour 2020 et 2021)**

Organe subsidiaire de mise en œuvre
Cinquante-deuxième à cinquante-cinquième session
Glasgow, 31 octobre-6 novembre 2021

Point 13 a) de l'ordre du jour

**Mise au point et transfert de technologies et mise
en place du Mécanisme technologique**
**Rapports annuels communs du Comité exécutif de
la technologie et du Centre-Réseau des technologies
climatiques (2020 et 2021)**

Rapports annuels communs du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques (pour 2020 et 2021)

Projet de conclusions proposé par les Présidents

Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

À leur cinquante-deuxième à cinquante-cinquième session, l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre ont recommandé le projet de décision ci-après à la Conférence des Parties, pour examen et adoption à sa vingt-sixième session :

Projet de décision -/CP.26

Améliorer la mise au point et le transfert des technologies climatiques au moyen du Mécanisme technologique

La Conférence des Parties,

Rappelant les décisions 2/CP.17, 1/CP.21, 15/CP.22, 21/CP.22, 13/CP.23, 15/CP.23, 12/CP.24, 13/CP.24 et 14/CP.25,

1. *Accueille avec satisfaction* les rapports annuels communs du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques pour 2020¹ et 2021², et *salue* les efforts accomplis par ces organes pour poursuivre leurs travaux pendant la pandémie, qui s'inscrit dans la durée ;
2. *Se félicite* de la poursuite de la collaboration entre le Comité exécutif de la technologie et le Centre-Réseau des technologies climatiques et les *invite* à renforcer cette collaboration

¹ FCCC/SB/2020/4.

² FCCC/SB/2021/5.



et l'échange d'informations entre eux en vue de garantir l'exécution efficace, la synergie et la cohérence des mandats du Mécanisme technologique, notamment en envisageant l'élaboration d'un programme conjoint ;

3. *Se félicite également* de la collaboration du Comité exécutif de la technologie et du Mécanisme financier et les encourage à poursuivre cette collaboration ;

4. *Prend note* des difficultés rencontrées par le Comité exécutif de la technologie et par le Centre-Réseau des technologies climatiques dans l'exécution de leurs mandats respectifs pendant la pandémie et *salue* les efforts qu'ils déploient pour les surmonter ;

5. *Se félicite* de la mise en application des systèmes de suivi et d'évaluation du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques et les *prie* de continuer à rendre compte des résultats et des incidences de leurs travaux ;

6. *Se félicite également* des actions menées par le Comité exécutif de la technologie et le Centre-Réseau des technologies climatiques pour mettre à profit les activités des collectifs œuvrant dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques visant à accroître les bénéfices des travaux menés dans le cadre du Mécanisme technologique ;

I. Activités et résultats du Comité exécutif de la technologie en 2020 et 2021

7. *Apprécie à sa juste valeur* la souplesse dont a fait preuve le Comité exécutif de la technologie pour s'adapter à de nouvelles façons de travailler, notamment en utilisant des plateformes virtuelles pour les réunions et les manifestations, et pour collaborer de manière constructive avec ses membres, ses équipes spéciales, ses observateurs et d'autres parties prenantes, favorisant ainsi la mise en œuvre fructueuse de son plan de travail glissant pour 2019-2022³ ;

8. *Invite* les Parties et les parties prenantes à examiner les recommandations du Comité exécutif de la technologie sur les moyens de progresser et les mesures à prendre sur la base des résultats des réunions d'experts techniques sur l'atténuation organisées en 2020⁴ ;

9. *Invite également* les Parties et les parties prenantes à tenir compte des messages et recommandations clefs du Comité exécutif de la technologie pour 2020 et 2021 en ce qui concerne les grandes orientations relatives aux technologies dans les domaines suivants : l'évaluation des besoins technologiques ; les technologies permettant de prévenir les pertes et les préjudices, de les réduire au minimum et d'y remédier dans les zones côtières ; les activités internationales de recherche-développement et démonstration menées en collaboration ; les approches novatrices visant à encourager l'adoption des solutions existantes en matière de technologies propres ; les capacités et les technologies endogènes⁵ ;

10. *Prend note avec satisfaction* de la collaboration du Comité exécutif de la technologie avec d'autres organes constitués et organisations compétentes dans le cadre de l'exécution de son plan de travail ;

11. *Note* que la participation du secteur privé est essentielle pour traduire les résultats des activités de recherche-développement et démonstration en technologies climatiques commercialisables et *se félicite* des activités menées par le Comité exécutif de la technologie à cet égard ;

12. *Se félicite également* du succès des manifestations liées à la Journée de la technologie en 2020 et 2021 visant à promouvoir des approches novatrices dans le domaine des technologies d'adaptation liées à l'agriculture intelligente face aux changements climatiques et à l'adaptation des océans et des côtes, et *encourage* le Comité exécutif de la technologie à

³ Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/ttclear/tec>.

⁴ Voir le document FCCC/SB/2020/4, annexe III.

⁵ Voir les documents FCCC/SB/2020/4 et FCCC/SB/2021/5.

continuer à tirer parti de ces manifestations pour accroître les bénéfices de ses travaux et atteindre les groupes cibles⁶ ;

13. *Se félicite* des efforts déployés par le Comité exécutif de la technologie pour prendre en considération les questions de genre dans ses travaux, notamment au moyen d'une approche structurée visant à garantir que les coordonnateurs et les coordonnatrices pour les questions de genre jouent un rôle actif dans ce domaine et que l'équilibre entre les sexes soit respecté en ce qui concerne la participation des orateurs à toutes les manifestations qu'il organisera en 2021, et *compte sur* la poursuite de son action en la matière ;

14. *Encourage* le Comité exécutif de la technologie à renforcer encore ses activités relatives à la sensibilisation et à la participation des parties prenantes afin de faire connaître ses grandes orientations et de diffuser ses publications, en particulier auprès des groupes cibles ;

15. *Relève avec préoccupation* qu'en raison de la composition du Comité exécutif de la technologie, certaines Parties ne peuvent participer pleinement à ses travaux ;

II. Activités et résultats du Centre-Réseau des technologies climatiques en 2020 et 2021

16. *Accueille avec satisfaction* l'initiative du Centre-Réseau des technologies climatiques visant à s'adapter aux difficultés pratiques dues à la persistance de la pandémie en mettant l'accent sur la suite donnée aux demandes d'assistance technique et en s'appuyant sur la participation en ligne des parties prenantes et sur les activités de renforcement des capacités en mode virtuel ;

17. *Se félicite* des approches multinationales, régionales et programmatiques des services du Centre-Réseau des technologies climatiques visant à rationaliser leur fonctionnement et *compte sur* le maintien de ces approches ;

18. *Prend note* des activités, des résultats et des messages clés du Centre-Réseau des technologies climatiques en 2020 et 2021, notamment des difficultés rencontrées et des enseignements à retenir ;

19. *Se félicite* des actions menées par le Centre-Réseau des technologies climatiques pour favoriser une approche plus inclusive en exécutant son plan d'action pour l'égalité des sexes et en renforçant sa collaboration avec les collectifs traitant des questions liées aux femmes et à l'égalité des sexes, ainsi qu'avec les jeunes et les organisations de peuples autochtones ;

20. *Note avec satisfaction* que le Centre-Réseau des technologies climatiques est désormais le principal prestataire de services d'appui aux activités préparatoires en matière de technologies dans le cadre du Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires du Fonds vert pour le climat (FVC), et *encourage* à poursuivre sa collaboration au titre de ce programme et à renforcer sa coopération avec le Fonds vert pour le climat dans le cadre du mécanisme de financement de la préparation des projets ;

21. *Accueille avec satisfaction* l'établissement à Songdo, en République de Corée, du bureau de partenariat et de liaison du Centre-Réseau des technologies climatiques, dont les travaux porteront notamment sur la collaboration avec le Fonds vert pour le climat et sur la recherche-développement, et *invite* le Centre-Réseau à rendre compte de ses données d'expérience à cet égard et des enseignements à retenir ;

22. *Se félicite* de la poursuite de la collaboration entre le Centre-Réseau des technologies climatiques et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ;

23. *Se félicite* des actions menées par le Centre-Réseau des technologies climatiques en vue de collaborer avec le secteur privé à l'élaboration et à la mise en œuvre de son programme de travail, notamment la fourniture d'une assistance technique et l'organisation d'activités de renforcement des capacités par l'intermédiaire de petites et moyennes entreprises, ainsi que

⁶ https://unfccc.int/ttclear/events/2020/2020_event07.

des efforts qu'il déploie pour renforcer sa collaboration avec le secteur privé et les membres du Réseau ;

24. *Invite* le Centre-Réseau des technologies climatiques à continuer d'aider les pays en développement à élaborer et actualiser les évaluations des besoins technologiques et les plans d'action technologiques, ainsi qu'à mettre en œuvre ces plans d'action, à leur demande ;

25. *Invite également* le Centre-Réseau des technologies climatiques à continuer d'appuyer les activités de renforcement des capacités des entités nationales désignées des pays en développement afin de leur permettre de mener à bien les tâches qui leur incombent ;

26. *Encourage* les entités nationales désignées des pays développés à déterminer de quelle manière elles peuvent collaborer aux actions menées par le Centre-Réseau des technologies climatiques ;

27. *Prend note avec satisfaction* des renseignements communiqués sur les données d'expérience et les enseignements tirés en ce qui concerne les contributions *pro bono* et en nature⁷, et *encourage* le Centre-Réseau des technologies climatiques à continuer de mobiliser de telles contributions ;

28. *Se félicite* des actions menées par le Centre des technologies climatiques pour mobiliser un large éventail de ressources⁸, notamment auprès des banques multilatérales de développement, des mécanismes relevant du secteur privé, des organisations philanthropiques, des membres du Réseau, du Programme des Nations Unies pour l'environnement et d'autres organismes des Nations Unies, ainsi que des nouvelles contributions au fonds d'affectation spéciale multidonateur et des engagements pluriannuels, qui permettent au Centre-Réseau des technologies climatiques de s'acquitter avec succès de ses mandats, et encourage le Centre-Réseau à poursuivre ces actions ;

29. *Remercie* les Parties d'avoir versé des contributions financières à l'appui des travaux du Centre-Réseau des technologies climatiques ;

30. *Prend acte* des difficultés rencontrées dans la mobilisation de ressources financières durables destinées au Centre-Réseau des technologies climatiques pour 2022 et *prie* le Centre-Réseau d'intensifier ses efforts en la matière afin de garantir un financement durable lui permettant de mettre en œuvre efficacement son programme de travail ;

31. *Encourage* le Centre-Réseau des technologies climatiques à participer à des manifestations permettant de le faire connaître plus largement, d'étendre son champ d'action et d'accroître les retombées de son action afin de favoriser le partage des connaissances et l'adoption des technologies climatiques.

⁷ Conformément à la décision 14/CP.25, par. 22 ; voir aussi le document FCCC/SB/2020/4, annexe V.

⁸ Conformément à la décision 14/CP.25, par. 26.